

## **PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 26 juin 2017**

Par convocations individuelles adressées le 20 juin 2017 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 26 juin 2017.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017
3. Communications du Maire
4. Rapport de commissions
5. Décision modificatives n°1 du Budget Primitif 2017
6. Subventions aux associations – rectificatifs
7. Subvention projet 4L Trophy
8. Tarifs à l'école de musique (2017-2018)
9. Fixation d'un tarif de droits de passage
10. Indemnités de gestion au trésorier
11. Acquisition d'une parcelle
12. Réseau de fibre optique ROSACE : convention pour l'implantation de sous-répartiteurs optiques
13. Agrément d'un membre de l'association de chasse
14. Compte-rendu d'activité 2016 Gaz de Strasbourg
15. Rapports annuels 2016 eau potable, assainissement et déchets - CCBZ
16. Personnel communal : autorisation d'engagement d'agents contractuels
17. Personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent
18. Points divers

L'an deux mil dix-sept, le lundi 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

#### Présents :

M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Adjoints

Mme Agnès GUILLAUME, Christophe HEITZ, Mme Patricia HUMMEL, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Anne GUYAU, M. Patrick SIMON, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Christian SCHAEFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE.

#### Excusés :

M. Patrick SIMON, pouvoir à Patrick KERN

Mme Géraldine FURST, pouvoir à Emmanuelle PARISSE

#### Absents excusés sans pouvoir :

M. Alain VOLTZENLOGEL, Jean-Paul BURKARDT

M. le Sénateur-Maire Claude KERN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et plus particulièrement à M. Édouard MULLER, adjoint au Maire représentant la Commune de Kurtzenhouse dûment convoqué à cette séance pour le tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018, et demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Fixation d'un tarif de droit de passage

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

M. Eric HOFSTETTER est nommé secrétaire de séance.

### **1) Établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018**

Les personnes suivantes ont été tirées au sort par M. Damien WERLE, conseiller municipal :

- Mme Séverine JUND, 23A, rue de Weyersheim à Kurtzenhouse
- M. URLACHER François, 24 rue Principale à Kurtzenhouse
- M. OTTER Marc, 8 Impasse des Coteaux à Kurtzenhouse
  
- M. CANALE Maxence, 4 Impasse du Renard à Gries
- M. CASPAR Jean-Jacques, 5 rue de la Paix à Gries
- Mme GAONACH Anne, 3 rue de Brumath à Gries
- M. GULAKOVA Marcel, 38 rue Principale à Gries
- Mme APPENZELLER Danièle, 16 rue des Chênes à Gries
- Mme LAZARUS Laura, 10 rue des Prés à Gries

### **2) Approbation du procès-verbal du 27 mars 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 27/03/17

### **3) Communications du Maire**

<b>27/03</b>	Conseil Municipal
<b>28/03</b>	80 ans maria DEBUS
<b>31/03</b>	Bureau AM 67 Réception de travaux SPAR Commission DETR
<b>01/04</b>	Travaux SRADDET Expo Artisans BCGO
<b>02/04</b>	85 ans Lina KAHL
<b>03/04</b>	Comité Directeur SCOTERS 85 ans Alice SCHNEIDER
<b>05/04</b>	Comité de Pilotage Basse Zorn à l'An Vert
<b>06/04</b>	Inauguration magasin SPAR
<b>07-08/04</b>	Championnats de France de Lutte
<b>11/04</b>	80 ans Marlise REINBOLD
<b>13/04</b>	80 ans Angèle SCHALL Commission « Tourisme » CCBZ
<b>23/04</b>	1 <sup>er</sup> tour des élections présidentielles
<b>24/04</b>	CAO MOE Mairie Conseil Communautaire CCBZ
<b>25/04</b>	Noces d'Or époux CLOG
<b>25-29/04</b>	Déplacement en République Centrafricaine

- 29/04** Concert de Printemps  
**02/05** Commission « Communication »  
**03/05** Réunion de travail pour le « Très Haut-Débit » avec ROSACE  
Réunion du CD 67 à Gamsheim  
85 ans Lucien HERRMANN  
**04/05** 80 ans Danièle KRAUSS  
**05/05** Présentation du projet d'extension du cabinet médical du D<sup>r</sup> GERARDIN  
Vernissage Expo CCBZ  
**07/05** 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle  
**08/05** Cérémonie au Monument aux Morts  
**09/05** Commission « Travaux »  
**12/05** Réunion de préparation de la passation de commandement des Sapeurs-Pompiers  
Vernissage Atelier ouvert Aymery ROLLAND  
**14/05** Fête de l'Asperge à Hoerd  
Tournoi des Jeunes - Lutte  
**15/05** 95 ans Paul LENTZ  
**16/05** Réunion de printemps des maires à Duttlenheim  
**17/05** Comité de pilotage « Périscolaire »  
80 ans Suzanne FAULLIMMEL  
Noces d'Or époux Robert HAMMER  
**19/05** Réunion avec l'ATIP pour le PLU  
Noces d'Or époux SCHAUINGER  
**20/05** Expo Artistes  
**21/05** Basse Zorn à l'An Vert à Weyersheim  
**22/05** Réunion bilan avec l'ES  
Conseil de la CCBZ  
**24/05** Inauguration de l'Espace sans tabac (Ligue contre le Cancer) à l'aire de jeux  
**26/05** 80 ans Nicole WERLE  
**29/05** Commission « Communale des Impôts Directs »  
**30/05** Commission « POS-PLU »  
**31/05** Réunion bilan avec Lutte et Basket  
**01/06** Commission « Scolaire et périscolaire »  
80 ans Arlette RINCKEL  
**02/06** Réunion de concertation avec les présidents des EPCI 67  
**06/06** Réunion avec la Fédération des Travaux Publics  
**09/06** Bureau SMITOM  
Assemblée Générale BCGO  
**11/06** 1<sup>er</sup> tour élections législatives  
**12/06** Assemblée Générale ADIRA  
**14/06** Présentation du projet LIICHT (Basse-Zorn)  
Présentation de la nouvelle directrice de l'école élémentaire, Mme LEDOGAR  
Assises de l'Engagement CD 67  
**15/06** Conseil de l'école maternelle  
**16/06** Visite de courtoisie de Mme Juliette TRIGNAT, directrice de cabinet du Préfet  
Obsèques Robert MEISSNER  
M. le Sénateur – Maire Claude KERN fait observer au conseil municipal une minute de silence en la mémoire de M. Robert MEISSNER, décédé, ancien conseiller municipal de 1977 à 1989.  
**17/06** 80 ans Robert GASS  
**18/06** 2<sup>ème</sup> tour élections législatives

- 19/06** CAO MOE Mairie  
Conseil CCBZ
- 20/06** Fête de la Musique
- 21/06** Passation de commandement du 54<sup>ème</sup> Régiment de Transmission
- 22/06** 90 ans Joséphine WEISS
- 23/06** Bureau de l'Amicale des Maires 67  
Rencontre avec le Député Vincent THIEBAUT  
Comité Directeur du SMITOM  
Assemblée Générale du Comité Départemental du Basket à Bischwiller  
Assemblée Générale FC Gries
- 25/06** Fête paroissiale protestante dans le Jardin du Presbytère
- 26/06** Réunion de travaux avec l'architecte Michel POULET  
Réunion de faisabilité Pacte LIICHT  
Commission « Finances »

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Section 3 n °184/34, 186/33, 188/36, 211/34, 213/33 Rue du Saut-du-Lapin
- Section 6 n °206/41, 208/42, 210/43 Rue de Bischwiller
- Section 7 n °217/28 Rue de Bischwiller
- Section 8 n °147/32 Rue de Bischwiller
- Section 11 n °806/34 Rue des Roses
- Section 11 n °808/71 Chemin de Kurtzenhouse
- Section 21 n °83/31 Rue de l'Ecureuil

#### **4) Rapport de commissions**

- CAO du 24/4
- Communication du 2/5
- Périscolaire du 17/5
- Impôts directs du 29/5
- POS-PLU du 30/5
- Scolaire du 1/6

Ces rapports ont été envoyés par mail à l'ensemble des conseillers avant la séance.

## 5) Décision modificative n°1 du Budget Principal

M. Eric HOFSTETTER, adjoint des finances, soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2017 avec des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

### DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1/2017

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Section d'investissement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
20421 Subvention d'équipement (Pétanque, Arts de Gries)	1 000,00	10226 Taxe d'aménagement	1 000,00
020 Dépenses imprévues	-6 200,00		
2313 Construction (école élémentaire)	6 200,00		
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 000,00</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>1 000,00</b>
<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
673 Titres annulés sur exercice antérieur	1 300,00	6419 Remboursements sur rémunération du personnel	3 000,00
6574 Subvention de fonctionnement	-1 000,00		
6218 Rémunération autre personnel extérieur	5 200,00		
739223 Fonds péréquation ressources intercommunales, commu	-2 500,00		
<b>TOTAL .....</b>	<b>3 000,00</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>3 000,00</b>

Vu la proposition de la Commission des Finances du 26 juin 2017

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget primitif 2017 telle que détaillée dans le tableau
- **DONNE** délégation au Sénateur-Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

## 6) Subvention aux associations : rectificatif

M. le Sénateur-Maire propose une délibération portant rectification de celle prise le 27 mars dernier concernant les subventions attribuées aux associations.

### **A. Subventions NAP**

Ce point a fait l'objet de discussions lors des commissions « scolaire » du 1<sup>er</sup> juin et « Finances » du 26 juin. Le budget initial prévu pour les NAP était de 3 000 €. En raison du nombre important d'enfants ayant participé aux activités et du passage de la subvention de la commune de 30 à 50 € par enfant, le montant total des subventions aux associations se chiffre à 5 050 €.

Vu la proposition de la Commission des Finances du 26 juin 2017  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité moins une voix (*Michèle NAVE ne participe pas au vote*)

- **APPROUVE** cette rectification,
- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
  - Tennis-Club (*10 enfants*) 500 €
  - Les Z'Arts de Gries (*26 enfants*) 1 300 €
  - Club Pleine Forme (*53 enfants*) 2 650 €
  - S.A. Lutte (*12 enfants*) 600 €

Soit un montant total de **5 050 €**

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2017

### **B. Subvention exceptionnelle S.A. Lutte**

Une aide exceptionnelle de la commune d'un montant de 2 000 € avait été prévue pour cette association dans le cadre de l'organisation des championnats de France Jeunes qui ont eu lieu à l'Espace la Forêt en avril dernier. D'un commun accord avec l'association, la participation de la commune se limitera à 1 100 €, tenant compte d'une prise en charge paritaire entre la commune et l'association des frais de location de la sonorisation.

Vu la proposition de la Commission des Finances du 26 juin 2017

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette rectification,
- **DECIDE** d'attribuer une aide exceptionnelle à la S.A. Gries d'un montant de **1 100 €**

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2017 section de fonctionnement

## **7) Subvention pour le projet « 4L Trophy »**

La commune a été sollicitée par Charlène et Wendy COLLE, 21 et 23 ans, habitant 4 rue de la Forêt à Gries pour un soutien financier dans un projet de raid automobile « le 4L TROPHY » destiné aux étudiants d'écoles européennes (*environ 3 000 âgés de 18 à 28 ans*). Cette course d'orientation a lieu pendant 10 jours, entre la France, l'Espagne et le Maroc. Le départ a lieu à Biarritz et l'arrivée à Marrakech. Au cours de ce voyage humanitaire, les étudiants transportent 50 kgs de fournitures scolaires et sportives (cartables et sacs de sport) pour les enfants du sud marocain. Charlène et Wendy COLLE ont monté une association spécifique pour ce projet « Les 4L de Cigognes ». Le soutien financier sera matérialisé par la pose d'un logo sur la voiture et sur les différents supports de communication qui seront utilisés. Le budget prévisionnel du projet est de 12 000 € environ.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 200 € à l'association « Les 4L de cigognes ».

Les crédits sont inscrits au BP 2017

## **8) Tarifs de l'école de musique 2017-2018**

Le bilan financier provisoire de l'école de musique pour l'année scolaire 2016-2017 a été présenté à la commission « finances » le 26 juin. Durant cette année, 54 personnes ont été inscrites au 1<sup>er</sup> trimestre, 50 au 2<sup>ème</sup> et 49 au 3<sup>ème</sup> trimestre, dont 23 domiciliées à Gries et 14 à Weitbruch. La commission des Finances a proposé comme pour les années précédentes d'augmenter les tarifs de 2% arrondi par rapport à l'année scolaire 2016-2017.

Vu la proposition de la Commission des Finances du 26 juin 2017

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit

<b>PRESTATION</b>	<b>TARIF TRIMESTRIEL 2017/2018</b>
<b>1 enfant par famille</b>	141,00 €
<b>2 enfants par famille</b>	240,00 €
<b>3 enfants par famille</b>	308,00 €
<b>4 enfants par famille</b>	364,00 €
<b>Instrument seul sans solfège</b>	86,00 €
<b>2ème instrument</b>	39,00 €
<b>Éveil musical par enfant</b>	52,00 €
<b>Adulte</b>	175,00 €
<b>Frais fixes pour les extérieurs</b>	23,00 €
<b>Adulte + enfant de la même famille</b>	Réduction de 10%

- **FIXE** les salaires des professeurs et du directeur tel que prévu à la grille indiciaire de la fonction publique,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention avec l'ADIAM.

## **9) Fixation de tarifs de droits de passage**

La commune a signé en 2008 deux concessions de passage en forêt communale sur environ 250m. pour accéder à la résidence « Les Aulnes » à Gries-Marienthal. Ces droits de passage ont été accordés pour une durée de 9 ans et arrivent à échéance le 31 juillet 2017. Les concessionnaires concernés actuels sont M. Mme Raymond SCHEIBEL et M. Mme Roger ESCHMANN. Les obligations à la charge des concessionnaires ayant été respectées, M. le Sénateur-Maire propose de renouveler lesdites conventions pour une nouvelle période de 9 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2013, le tarif du droit de passage est fixé à 30 € par an. Il est proposé de fixer la redevance annuelle à 40 € révisable.

La commune se chargera de la rédaction des nouveaux actes correspondants.

Vu la proposition de la Commission des Finances du 26 juin 2017

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable à la reconduction de ces conventions précaires et révocables pour une nouvelle période de 9 ans ;
- **FIXE** la redevance annuelle du droit de passage à 40 € révisable pour chacun des propriétaires
- **AUTORISE** le Sénateur-Maire à les signer

## **10) Indemnité de conseil au Trésorier**

Le receveur municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Cette indemnité d'un montant de 271.18 € brut est calculée selon les bases définies à l'article 4 du même arrêté. Elle correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017.

**Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Vu** l'avis de la commission des Finances du 26 juin,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil d'un montant de 271,18 € brut correspondant à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

## **11) Acquisition d'une parcelle**

Monsieur le Sénateur-Maire indique que la commune est intéressée pour acquérir la parcelle n° 51 section 1, située rue Principale, à côté du SPAR, d'une superficie de 36 m<sup>2</sup>, propriété actuellement de l'ES. La commune étant propriétaire de l'ensemble des parcelles situées à côté, il apparaît pertinent de pouvoir acquérir cette parcelle sur laquelle se trouve un panneau publicitaire.

L'ES a donné un accord de principe pour la cession de cette parcelle à l'€ symbolique. Cette régularisation se fera par acte administratif, avec au préalable un transfert du titre de propriété suite à la création de la filiale STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX.

Les frais d'acte, d'enregistrement aux hypothèques seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'acquisition de la parcelle n°51 section 1
- **AUTORISE** M. le Premier Adjoint au Maire de signer l'acte administratif et d'accomplir les formalités nécessaires ;

## **12) Réseau de fibre optique ROSACE : conventions de servitude pour l'implantation de sous-répartiteurs optiques**

M. le Sénateur-Maire informe de l'avancée du projet de déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la commune. Ce déploiement nécessite l'implantation de Sous Répartiteurs Optiques (SRO) par la société ROSACE, dont le siège social est à STRASBOURG.

Les emplacements prévus se situent sur le domaine privé communal à hauteur du parking de l'Espace La Forêt (section 25, parcelle 32) et de l'entrée de la commune rue de Weitbruch (section 16, parcelle 327).

Les présentes conventions de servitude sur le domaine privé communal permettront dans un 1<sup>er</sup> temps à la société ROSACE d'implanter les deux armoires techniques, et dans un 2<sup>nd</sup> temps, porteront création de servitudes qui prendront effet à compter des opérations de publication qui interviendront à l'issue de l'établissement définitif des SRO et de leurs réceptions par ROSACE.

Les conventions sont conclues à titre gratuit ainsi que pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par ROSACE.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** l'implantation sur le domaine privé communal (section 25 parcelle 32, section 16 parcelle 327) de sous-répartiteurs optiques ;
- **D'APPROUVER** les termes de ladite convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Sénateur-Maire à signer les conventions et toutes les pièces y afférant

## **13) Chasse Lot 1 et 3 – Agrément d'un associé**

Par courrier daté du 20 mars 2017, et complété par un courrier du 9 avril 2017, les Amis de la Chasse et de l'Environnement sollicitent l'agrément d'un nouvel associé, en la personne de M. Bernard BIEHN, né le 21 mars 1960 à Bischwiller, domicilié 16 rue d'Offendorf à HERRLISHEIM. Il remplace M. Philippe PREBAY, démissionnaire, lequel sera radié de la liste des associés des lots 1 et 3

Après examen du dossier,

Vu l'article 25 du cahier des charges,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2015,

Vu l'avis favorable des membres de la 4C,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **ACCORDE** l'agrément à M. Bernard BIEHN pour les lots 1 et 3.

#### **14) Rapport d'activités du Réseau GDS pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport d'activités pour l'année 2016.

#### **15) Rapports annuels 2016 eau potable, assainissement, déchets, CCBZ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces rapports d'activités pour l'année 2016.

#### **16) Autorisation d'engagement d'agents contractuels**

En application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé de prendre une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels, à temps complet ou non complets, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droits publics momentanément indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent. La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé. La rémunération se fera sur la base de l'échelon correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible. L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil

- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

## **17) Affaires de personnel : modification de la durée hebdomadaire de service**

Cette modification concerne le poste occupé par Madame Carole BERNOLD en tant qu'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire à temps complet avec un taux d'activités de 50% ; elle occupe ce poste depuis le 01.09.2014 et bénéficie d'un temps partiel de droit (50 %) car elle exerce à côté une activité annexe. Ce temps partiel a été renouvelé les années précédentes et s'achève le 31 août 2017, sans possibilité de le renouveler de plein droit ou de manière dérogatoire.

Carole BERNOLD nous a fait savoir par courrier daté du 22 mai 2017 qu'elle souhaitait poursuivre son activité au sein de la mairie de Gries toujours à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, tout en continuant d'exercer son activité professionnelle annexe.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a été saisi de la demande et le Comité Technique Paritaire a émis un avis de principe favorable en date du 26 juin 2017.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU l'avis / la saisine du Comité Technique en date du 26 juin 2017 ;

Considérant que Madame Carole BERNOLD accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de

- **SUPPRIMER** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec un taux d'activités de 50%.
- **CREER** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet avec un coefficient d'emploi de 17,5 / 35<sup>èmes</sup>
- **PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion

## **Divers**

### **Agenda**

Mardi 27 juin 2017	18h – Conseil de l'école élémentaire
Vendredi 30 juin 2017	18h – Fête de fin d'année de l'école élémentaire 20h – AG Lutte
Lundi 03 juillet 2017	18h – CA Association des Maires du Bas-Rhin
Jeudi 06 juillet 2017	18h – 80 ans M. Yvan WIEDEMANN
Vendredi 07 juillet 2017	9h – CISPD Bischwiller 14h – visites de mairies 18h – noces d'or époux STOECKEL 20h30 – passation commandement Sapeurs-Pompiers
Samedi 08 juillet 2017	Noces d'or époux Jean-Jacques WERNERT
Dimanche 09 juillet 2017	85 ans Mme Madeleine HICKEL 12h – barbecue tournois de tennis
Lundi 10 juillet 2017	10h – réunion PPA pour PLU 19h – réunion publique PLU – Salle des Fêtes
Jeudi 13 juillet 2017	20h30 – cérémonie + remise de trophées
Vendredi 14 juillet 2017	80 ans Mme Madeleine SCHNEIDER
Lundi 17 juillet 2017	17h – noces de diamant époux Georges WAGNER
Mardi 18 juillet 2017	18h – noces de palissandre époux Alfred BURKARDT 85 ans Mme Marlise BURKARDT
Samedi 29 juillet 2017	80 ans Mme Hannelore HAMMER
Lundi 31 juillet 2017	80 ans M. Henri HAAG
Mardi 08 août 2017	Noces de palissandre époux Armand JESPERE
Mercredi 09 août 2017	90 ans Marie-Odile MECHLING
Vendredi 11 août 2017	Noces d'or époux Gérard HECHT
Dimanche 13 août 2017	80 ans Mme Lina COUSSON
Mercredi 16 août 2017	80 ans Simone KLEIN 85 ans M. Paul SCHUTZ
Mercredi 23 août 2017	Noces de diamant des époux Yvan WIEDEMANN Noces de diamant des époux Edmond GRASTEL
Jeudi 24 août 2017	85 ans Odile REEB
Lundi 28 août 2017	Conseil Municipal
Lundi 2 octobre 2017	Conseil Municipal

### **Questions diverses**

Damien WERLE pose une question relative aux rythmes scolaires. M. le Sénateur-Maire Claude KERN indique que le retour de la semaine à 4 jours ne se fera pas avant la rentrée 2018, et que l'année scolaire 2017-2018 sera mise à profit pour faire une évaluation dans la concertation. Il évoque également le problème de l'absence de plaques de rue dans le lotissement les Champs 1. Jacques ECKERT va s'en occuper auprès de la CCBZ. La séance est levée à 21h15.

Le rapporteur  
Eric HOFSTETTER

## Ont signé le présent procès-verbal

M. Claude KERN, Maire

Mme Patricia HUMMEL

M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint

M. Patrick KERN

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

Mme Sabine KROMMENACKER

M. Jacques ECKERT, Adjoint

Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

M. Christian SCHAEFFER

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Patrick SIMON  
Pouvoir à Patrick KERN

Mme Michèle NAVE, Adjointe

M. Alain VOLTZENLOGEL

M. Jean-Paul BURKARDT

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Géraldine FURST

M. Damien WERLE

Mme Sylvie GRATHWOHL

Mme Patrice ZENSS

Mme Agnès GUILLAUME

Mme Anne GUYAU

M. Christophe HEITZ